



**DÉCLARATION SUR LA LUTTE CONTRE  
L'ESCLAVAGE MODERNE, LA TRAITE DES  
ÊTRES HUMAINS ET LE TRAVAIL DES**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGES CLÉS</b> .....	2
1. Introduction.....	4
2. Définitions .....	4
3. Champ d'application.....	5
4. Structure de l'organisation .....	5
5. Politiques et mise en œuvre.....	6
6. Chaînes d'approvisionnement.....	7
7. Diligence raisonnable .....	7
8. Rapports .....	8
9. Formation .....	8
10. Engagement.....	8

Cette déclaration a été faite conformément à l'article 54 (1) de la loi britannique Modern Slavery Act 2015 et constitue la déclaration de Trócaire sur l'esclavage et la traite des êtres humains pour l'exercice financier se terminant le 28<sup>th</sup> février 2023.

Elle s'inscrit également dans le cadre des objectifs de développement durable, notamment la cible 8.7, qui vise à "prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et garantir l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes".

## MESSAGES CLÉS

<b>Pourquoi cette déclaration ?</b>	Trócaire considère que l'esclavage moderne et la traite des personnes (y compris le travail des enfants) abusent et exploitent un individu et ne tolère donc pas ces pratiques dans le cadre de ses programmes ou activités ou par toute personne représentant Trócaire, y compris les organisations partenaires, qu'elles fassent partie ou non de ses programmes et activités.
<b>À qui s'applique cette déclaration ?</b>	Tout le personnel de Trócaire, les bénévoles, les membres du Conseil d'administration, les fournisseurs (y compris les consultants et autres sous-traitants) et les visiteurs.
<b>Quels sont les éléments clés que je dois connaître ?</b>	<p>Les politiques de Trócaire fournissent le cadre de la responsabilité de l'organisation de protéger les personnes participant à nos programmes contre l'exploitation et les abus, en veillant à ce qu'aucune personne ne subisse de préjudice du fait de son engagement avec nous, que ce soit par le biais de son interaction avec le personnel et ceux qui nous représentent, ou de sa participation à nos programmes et/ou à nos activités.</p> <p>Trócaire considère l'esclavage moderne et la traite des personnes (y compris le travail des enfants) comme des formes d'abus et d'exploitation qui entrent dans le champ d'application de nos politiques de protection. Plus généralement, notre approche de la protection consiste à s'assurer que notre personnel et les autres personnes qui travaillent en notre nom n'abusent pas ou n'exploitent pas d'autres personnes dans n'importe quel contexte (au sein ou en dehors du travail).</p>
<b>Quelles sont les principales mesures à prendre ?</b>	Vous devez vous familiariser avec la déclaration et l'ensemble des politiques liées à cette déclaration.
<b>Où puis-je trouver plus d'informations ?</b>	Politiques et procédures connexes énumérées ci-dessus. <a href="#">UK Modern Slavery Act 2015</a> , <a href="#">Irish Criminal Law (Human Trafficking) Act 2008</a> , <a href="#">Irish Criminal Law (Human Trafficking) (Amendment) Act 2013</a> , <a href="#">Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, 1989</a> ; <a href="#">Convention de l'Organisation internationale du travail sur l'âge minimum, 1973 (Nº138)</a> ; <a href="#">Convention de</a>

	<i>l'Organisation internationale du travail sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (Nº182) ; et dans les lois nationales des pays dans lesquels Trócaire travaille.</i>
<b>Soutien à la mise en œuvre de la politique</b>	Cette politique a été élaborée en consultation avec les principales parties prenantes de l'organisation et des experts en la matière. Si vous n'êtes pas sûr de la manière dont la politique s'applique à vous, veuillez contacter l'auteur de la politique.

## 1. Introduction

La vision, la mission et les valeurs de Trócaire stipulent que nous croyons en la dignité intrinsèque de chaque personne, que nous célébrons la différence et que nous visons à créer des relations de respect mutuel dans lesquelles les droits et la dignité de chaque personne sont respectés. Le travail de Trócaire est inspiré et informé par l'enseignement social catholique, dont l'un des principes fondamentaux est la dignité de chaque individu. Le droit d'être à l'abri de toute forme d'exploitation et d'abus est implicite dans ce principe.

Trócaire considère que l'esclavage et la traite des personnes (y compris le travail des enfants) abusent et exploitent un individu et ne tolère donc pas ces pratiques dans le cadre de ses programmes ou activités ou par toute personne représentant Trócaire, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses programmes et activités.

Trócaire s'engage également à veiller à ce que ses activités et ses relations avec ses fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants reflètent ses valeurs, et à prévenir et empêcher toute forme d'esclavage et de trafic d'êtres humains dans sa chaîne d'approvisionnement.

Trócaire salue les efforts internationaux en matière de prévention de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne - y compris la loi britannique Modern Slavery Act 2015, la loi irlandaise Criminal Law (Human Trafficking) Act 2008, et d'autres législations pertinentes en Irlande et dans les pays où nous travaillons - et l'obligation qui est faite aux organisations, y compris Trócaire, de rendre publiques les mesures qu'elles prennent pour prévenir l'esclavage moderne dans leurs propres organisations et dans leurs chaînes d'approvisionnement.

De même, Trócaire se félicite des mesures prises par l'Organisation internationale du travail et des objectifs de l'Objectif de développement durable (8.7) en ce qui concerne le travail des enfants, l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains.

## 2. Définitions

### 2.1 La traite des personnes

Trócaire adopte la définition de la traite des êtres humains telle qu'elle figure dans les protocoles de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Selon cette convention, il s'agit de

*Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation ou la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.*

Trócaire ne fait pas de distinction entre les formes sévères et non sévères de la traite des personnes et, par conséquent, son personnel (et les représentants de tiers) est tenu de ne pas s'engager ou de ne pas soutenir toute forme de traite.

## 2.2. Le travail des enfants

La participation des enfants ou des adolescents à des travaux légers qui leur permettent d'acquérir des compétences et de l'expérience et qui n'ont pas d'impact négatif sur la santé, l'éducation et le développement personnel est généralement perçue de manière positive, comme par exemple aider à la maison ou gagner de l'argent de poche pendant les vacances scolaires<sup>1</sup>.

En revanche, le travail des enfants (tel que défini dans la convention de l'Organisation internationale du travail sur l'âge minimum de 1973) est un travail dangereux, nuisible au développement physique et mental, qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité et/ou qui interfère avec leur scolarité.

La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, fixe l'âge minimum général d'admission à l'emploi ou au travail à 15 ans et l'âge minimum pour les travaux dangereux à 18 ans (16 ans dans certaines conditions strictes).

Dans les cas extrêmes, le travail des enfants peut inclure la traite, la servitude pour dettes, le recrutement pour les forces armées et l'exploitation commerciale (y compris l'exploitation sexuelle).

## 3. Champ d'application

Cette déclaration s'applique à toutes les personnes impliquées dans Trócaire, y compris le personnel rémunéré, les bénévoles, les membres du conseil d'administration, les administrateurs, les fournisseurs (y compris les consultants et autres sous-traitants) et les visiteurs de nos programmes, tant à l'étranger qu'en Irlande. Trócaire demande également à ses partenaires de partager cet engagement et de l'articuler soit comme une politique indépendante, soit avec leur politique de sauvegarde.

## 4. Structure de l'organisation

Trócaire est une organisation de justice sociale qui travaille en partenariat avec des organisations et des communautés locales pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, de l'injustice et de la violence. Trócaire a adopté une approche de partenariat pour son travail depuis sa fondation en 1973. Le travail de Trócaire s'appuie sur les valeurs fondamentales de solidarité, de courage, de participation, de persévérance et de responsabilité, inspirées par l'enseignement social catholique.

Le partenariat avec les organisations locales est au cœur du programme de travail de Trócaire. Une grande partie du travail direct de plaidoyer, de campagne et d'éducation au développement de Trócaire est également réalisée en étroite collaboration avec des partenaires en Irlande et en Europe.

Travaillant avec un réseau mondial de partenaires locaux, Trócaire se concentre sur les domaines des droits de l'homme, de la justice climatique et environnementale, de la protection, de la voix et de l'influence des femmes, et de la réponse humanitaire. Le travail de Trócaire est financé par une combinaison de subventions institutionnelles et de dons publics.

### 5. Politiques et mise en œuvre

Les politiques de Trócaire fournissent le cadre de la responsabilité de l'organisation de protéger les personnes participant à nos programmes contre l'exploitation et les abus, en veillant à ce qu'aucune personne ne subisse de préjudice du fait de son engagement avec nous, que ce soit par le biais de son interaction avec le personnel et ceux qui nous représentent, ou de sa participation à nos programmes et/ou à nos activités. Trócaire considère l'esclavage moderne et la traite des personnes (y compris le travail des enfants) comme des formes d'abus et d'exploitation qui entrent dans le champ d'application de nos politiques de sauvegarde.

Les politiques de sauvegarde de Trócaire fournissent le cadre de la responsabilité de l'organisation de protéger les personnes participant à nos programmes contre l'exploitation et les abus, en veillant à ce qu'aucune personne ne subisse de préjudice du fait de son engagement avec nous, que ce soit par le biais de son interaction avec le personnel et ceux qui nous représentent, ou de sa participation à nos programmes et/ou à nos activités.

Les procédures de passation de marchés de Trócaire fournissent un cadre permettant de s'assurer que tous les contractants et consultants travaillent conformément aux principes et valeurs de Trócaire pour protéger les personnes contre l'exploitation et les abus et qu'ils ne s'engagent pas dans des systèmes ou activités qui contreviennent à la législation internationale ou nationale.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos principales politiques dans les domaines potentiellement concernés par l'esclavage moderne et la traite des êtres humains et/ou permettant d'assurer la prise en compte de toute préoccupation relative à l'esclavage moderne ou à la traite des êtres humains.

#### Politiques de Trócaire

- Code de conduite mondial
- Politique en matière de fraude, de vol, de corruption et de pots-de-vin
- Procédure de règlement des griefs
- Politique mondiale de sauvegarde
- Politique de sauvegarde - Irlande et Irlande du Nord
- Politique de protection de l'enfance - Programmes internationaux
- Déclaration d'engagement pour la protection des enfants et des adultes
- Politique en matière de plaintes
- Politique de dénonciation (divulgations protégées)
- Politique en matière de conflits d'intérêts
- Code de conduite des fournisseurs
- Cadre de responsabilisation des parties prenantes
- Politique et procédures de recrutement
- Politique de dignité au travail
- Procédures d'enquête

## 6. Chaînes d'approvisionnement

Les procédures de passation de marchés de Trócaire fournissent un cadre permettant de s'assurer que tous les contractants et consultants travaillent conformément aux principes et valeurs de Trócaire pour protéger les personnes contre l'exploitation et les abus et qu'ils ne s'engagent pas dans des systèmes ou activités qui contreviennent à la législation internationale ou nationale.

Conformément à cette déclaration, il est interdit à tous les représentants de Trócaire :

- Participation à la traite des personnes
- Procurer des services sexuels à des fins commerciales
- Le recours au travail forcé dans l'exécution de tout travail entrepris
- Soutenir ou promouvoir directement la traite des personnes
- Emploi de personnes de moins de 15 ans
- Emploi de personnes de moins de 18 ans pour des travaux dangereux

Trócaire attend de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes définies dans le [Code de conduite des fournisseurs](#), qui est disponible sur le site Internet de Trócaire, dans la section consacrée à la chaîne d'approvisionnement. Ce Code de conduite des fournisseurs définit les attentes de Trócaire quant à la conduite des fournisseurs en matière de travail et de droits de l'homme, de santé et de sécurité sur le lieu de travail, de durabilité environnementale et d'un certain nombre d'autres pratiques éthiques. Il est basé sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies, sur la loi britannique Modern Slavery Act 2015 et sur les normes de sauvegarde de Trócaire.

## 7. Diligence raisonnable

Vous trouverez ci-dessous des mesures détaillées prises pour améliorer nos processus et pour prévenir et détecter l'esclavage moderne et la traite des personnes (y compris le travail des enfants) au sein de nos chaînes d'approvisionnement, conformément à la loi britannique sur l'esclavage moderne et à la législation pertinente en Irlande et dans les pays où nous travaillons. Trócaire s'engage à évaluer et à améliorer continuellement ses processus afin de s'assurer que l'esclavage et le trafic d'êtres humains ne jouent aucun rôle dans ses opérations ou sa chaîne d'approvisionnement.

- ✓ Le code de conduite des fournisseurs a été révisé pour inclure une référence plus explicite à la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne ainsi qu'à notre série de politiques de sauvegarde ;
- ✓ Dans le cadre du processus contractuel, tous les fournisseurs doivent signer le code de conduite des fournisseurs ;
- ✓ Une référence au code de conduite des fournisseurs est incluse dans les contrats et/ou les bons de commande des fournisseurs ;
- ✓ Dans les pays à haut risque où nous travaillons, Trócaire s'engage activement avec les fournisseurs et les organisations partenaires sur cette question afin d'évaluer les risques des fournisseurs.



---

## 8. Rapports

Tout membre du personnel ou représentant d'une tierce partie qui a connaissance d'un incident ou d'une inquiétude concernant un éventuel esclavage moderne et/ou un trafic d'êtres humains (y compris le travail des enfants) dans le cadre des activités de Trócaire a le devoir de le signaler immédiatement au responsable de la sauvegarde et/ou au directeur national (international) et au responsable désigné<sup>1</sup> (responsable de la région - Irlande du Nord (NI) et responsable de la sauvegarde - Irlande et NI).

La gestion d'un rapport d'incident ou d'allégation de traite des personnes suivra les procédures de rapport et d'enquête sur les allégations d'abus telles que définies dans la politique de Trócaire en matière de plaintes et les politiques de Trócaire en matière de sauvegarde.

## 9. Formation

La formation à la prévention, au signalement et à la réponse à l'esclavage moderne, à la traite des personnes et au travail des enfants dans le cadre de notre travail sera dispensée dans le cadre de notre code de conduite et de notre formation à la protection, qui sont régulièrement dispensés à nos bureaux à l'étranger, à nos organisations partenaires et à notre siège social en Irlande.

## 10. Engagement

Trócaire considère que l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail des enfants abusent et exploitent les individus et ne tolère donc pas ces pratiques dans le cadre de ses programmes ou activités ou par toute personne représentant Trócaire, y compris les organisations partenaires, qu'elles fassent partie ou non de ses programmes et activités.

En outre, aucun membre du personnel ou tiers ne peut se prévaloir du travail des enfants, soutenir la traite des personnes ou le travail forcé, que ce soit dans sa vie professionnelle ou personnelle.

Trócaire reconnaît qu'il y a encore du travail à faire. Nous nous engageons à continuer à réviser, contrôler et évaluer nos politiques, procédures, accords et formations afin de garantir que l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail des enfants ne se produisent pas dans le cadre du travail et de la chaîne d'approvisionnement de Trócaire.

---

<sup>1</sup> Le responsable désigné est le terme utilisé pour désigner le représentant chargé de la protection des enfants dans le cadre de Children First et de la législation nord-irlandaise.